

Concerne les salariés de production, essais et fonction support (Ouvriers, ATAM et Ing&Cadres)

MODULATION D'HORAIRE

REPONSE AUX QUESTIONS POSEES PREALABLEMENT A LA REUNION DE CSE DE FIN SEPTEMBRE



Questions syndicales (FO & CGT)	Réponses
Horaire pour les postes de nuit?	A compter du 05/10, retour aux horaires habituels du site (Accord 2017) avec modulation possible entre 5h12 et 6h00 pour les équipes de nuit
Qu'en est-il des personnes à mi-temps ou le personnel qui travaille de nuit ?	Pour les mi-temps (3 personnes concernées), il n'y a pas de modulation basse à récupérer (compteur à 0), il n'y aura donc pas de modulation haute,
Les intérimaires sont-ils concernés ? récupérations ou heures sup ?	Oui les intérimaires sont concernés par la modulation haute. Les heures effectuées au-delà du compteur de modulation basse seront payées
Le samedi pour avancement de chaîne mis en avant pour cette modulation mais il manque du temps (1h24)	Un enclenchement de tâches sera défini pour cette journée de 6h versus 7h24
Pour les prestataires extérieurs Derichebourg ,GCA ..l' astreinte maintenance quel est la communication ?	Oui les prestataires seront présents les samedis travaillés
Y'aura-t-il possibilité pour les salariés ayant des contraintes la possibilité d'utiliser un congé ou récup ?	Oui, avec décision au cas par cas au regard des avancements de chaîne possible
Les activités CSE du week-end (genre la chasse) y'aura-t-il une réorganisation à faire des samedis prévu ?	Les activités CSE devront s'organiser en conséquence
Les gens ayant des activités prévus et engageante une solution est -elle prévue ?	Oui, avec décision au cas par cas au regard des avancements de chaîne possible
Certains parents ont des enfants en garde alternée ou avec d'autres difficultés y'aura-t-il une souplesse ?	Oui, avec décision au cas par cas au regard des avancements de chaîne possible
Comment seront gérés les salariés en horaires de nuits, ou en 3 postes qui ont effectués de la modulation basse ?	A compter du 05/10, retour aux horaires habituels du site (Accord 2017) avec modulation possible entre 5h12 et 6h00 pour les équipes de nuit Pour le personnel de nuit fixe, modulation possible entre 5h12 et 6h, et pour les 3x8, lorsqu'ils sont du matin
Si la modulation se fait samedi comment seront gérés les cas ou plusieurs salariés d'un même poste ont des contraintes familiales les samedis ?	Décision au cas par cas au regard des avancements de chaîne possible
Le décalage horaire entre les 2 équipes matin/après-midi va-t-il continuer ?	Non, à compter du 5/10, retour aux horaires habituels du site (Accord 2017)
Quel sera le délai de prévenance mini s'il y avait une modification sur les dates prévues de modulation ?	Délai de prévenance : annonce le lundi pour le samedi suivant
Les samedis seraient-ils consécutifs pour ceux à la journée ?	Non, le principe est d'alterner les samedis
Pourquoi ne pas faire en semaine plus d'heures pour aller plus vite à récupérer compte tenu que le nombre d »heure à récupérer est relativement limité... ?	Comme déjà échangé, en concentrant les activités sur des journées supplémentaires (samedi), l'avancement sera plus significatif